



Contexte et enjeux

OAP « Aménagement »

Saint-Martin-d'Ardèche

17

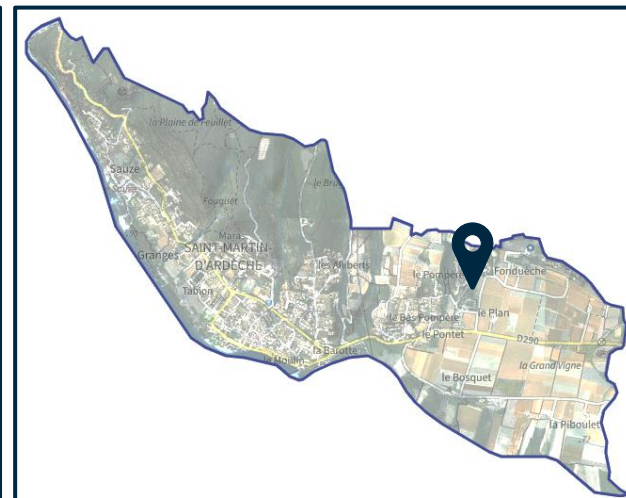
LE PONTET

Touristique

Périmètre de l'OAP : **0,86 ha**

Superficie utile : **0,86 ha**

La création d'une OAP sur ce secteur vise à permettre au camping du Pontet de Saint-Martin-d'Ardèche de s'étendre pour augmenter sa capacité d'accueil.



© Google

Vue depuis le chemin de Fondèche

Schéma de principe

OAP « Aménagement »



Petite allée de camping à conserver ou à créer



Hébergement touristique



Aire de stationnement mutualisée à prévoir



Espace végétal (intégrant la gestion des eaux pluviales) à conserver ou à créer



Ambiance végétale à conserver ou à créer



Principe de continuité avec les aménagements existants

Principes complémentaires aux orientations générales et au schéma

OAP « Aménagement »

Programmation :

- Prévoir l'installation de 40 emplacements.

Principes d'aménagement généraux :

- L'ensemble du secteur autorise l'accueil d'hébergements touristiques. Celui-ci permet également l'installation d'une piscine, d'activités de loisirs et de sanitaires communs.
- Les arbres remarquables présents sur le secteur seront préservés.

Principes d'aménagement spécifiques en matière de mobilité et déplacements :

- Un accès au site depuis l'extérieur sera aménagé à partir du chemin de Cabane, situé entre les lieux-dits du Pontet et de Trignan.
- Le principe de desserte locale à créer en direction du Sud s'inscrira dans la continuité de la desserte existante du secteur camping actuel. Le principe de la présente OAP est l'extension du camping existant, celle-ci s'inscrit dans sa continuité directe.
- Une mutualisation des aires de stationnement le long des voies de desserte interne sera recherchée.

Principes d'aménagement spécifiques en matière de gestion de la ressource en eau et de prévention des risques :

- La frange Sud-Est du secteur, en bas de pente, sera constituée d'un lit d'infiltration, permettant la gestion des eaux pluviales.
- L'assainissement sera géré par phytoépuration.